

Lézignan, le mardi 10 avril 2018

Lycée Ernest Ferroul
5 avenue Georges Frêche
Lézignan-Corbières
04.68.70.01.74

Objet : Demande de bourse de lycée 2018-2019

PJ : Flyer « Demander une bourse de lycée »

Les demandes de bourse pour l'année scolaire 2018-2019 concernent les élèves **actuellement non boursiers** scolarisés en 2^{nde}, 1^{ère} et **tous les élèves** scolarisés en 3^{ème} prépa pro.

La bourse est obtenue en fonction de deux critères :

- **Les ressources de la famille** : c'est le **revenu fiscal de référence** inscrit sur l'avis d'imposition 2017 sur les **revenus de 2016**. En cas de modification importante de votre situation entraînant une diminution de ressources, vos revenus de l'année 2017 peuvent être pris en compte.
- **Les enfants à charge** : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs et célibataires à votre charge.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2016 à ne pas dépasser	17 938 €	19 317 €	22 076 €	25 526 €	28 975 €	33 116 €	37 255 €	41 394 €

Un simulateur est également accessible sur le site du ministère de l'Éducation nationale, rubrique Aides financières.

Vous devez déposer une demande :

- au plus tôt, et **avant le 20 juin 2018**,
- même si vous envisagez une fin de scolarité, un apprentissage, un changement de lycée ou de situation familiale (par exemple changement du mode de garde).

Pour faire votre demande de bourse en ligne :

- Allez sur le site <http://famille.ac-montpellier.fr>
- Connectez-vous à l'aide de l'identifiant et du mot de passe (transmis par le lycée en début d'année scolaire) dans la partie « Je me connecte avec mon ATEN »,
- Cliquez sur « Bourse de lycée » puis sur « Je fais ma demande en ligne »,
- Vous devrez renseigner **votre numéro fiscal et la référence de l'avis d'impôts 2017** que vous trouverez sur votre avis d'imposition.
- Des pièces justificatives supplémentaires peuvent vous être demandées.

Le service intendance vous accompagnera en cas de difficultés dans la procédure.

Merci de nous contacter de préférence par mail : bourses.ferroul@ac-montpellier.fr

Par ailleurs, une permanence sera ouverte le mercredi matin de 9h à 11h45, et le vendredi après-midi de 14h à 17h.

Pour les situations particulières, les demandes papier sont encore possibles :

- Vous viendrez retirer un dossier de demande de bourse au service intendance,
- Lors du dépôt de dossier complété, avant le **mercredi 20 juin**, un accusé de réception vous sera remis.

La demande sera ensuite étudiée par le service académique des bourses. Un courrier d'attribution ou de refus vous sera adressé pendant l'été.

La gestionnaire



Le proviseur,



Si vous ne souhaitez pas faire de demande de bourse merci de l'indiquer par mail (bourses.ferroul@ac-montpellier.fr), ou en déposant ce document au service intendance :

Je soussigné(e)

responsable de l'élève

renonce à faire une demande de bourse pour l'année scolaire 2018-2019

Date et signature